



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Compte-rendu du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre, à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit novembre deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Murielle DELEZOIDE, Maïté BRUYNOOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Michel BRAME, Alain ZEGRE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Willy SCHRAEN est absent excusé.

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Marc JONAS est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt novembre deux mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt novembre deux mille dix-huit est adopté à l'unanimité.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures trente-huit minutes. Monsieur le Maire demande l'ajout d'une question. A l'UNANIMITE, l'assemblée accepte.

=====

Délibération 18 12 59

EMPRUNT MAISON DE SANTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE

Cette délibération annule et remplace la délibération 18 11 51 du 20 novembre 2018

Pour financer la maison de santé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France :
 - un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 300 000 €
 - Durée :
 - Périodicité : trimestrielle
 - Mode de remboursement : échéances constantes
 - Taux fixe :
 - Commission d'engagement : 600 €
 - un crédit-relais TVA ayant les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 195 000 €
 - Durée : 24 mois
 - Périodicité des intérêts : trimestrielle
 - Amortissement in fine
 - Taux fixe : 0,75%
 - Commission d'engagement : 390 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à rembourser la ligne de Trésorerie dès la perception des subventions

Délibération 18 12 60

CHOIX DES ENTREPRISES 6EME CLASSE

Après analyse des offres, voici les propositions de Monsieur le Maire :

Lot 1 Gros œuvres > Entreprise SAUVAGE pour 70 426.57 euro HT

Lot 2 Charpente > Entreprise MNBK pour 43 160.68 euro HT

Lot 4 Couverture > Entreprise LEROY pour 19 641.98 euro HT

A l'UNANIMITE, le conseil municipal

APPROUVE les propositions

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les entreprises, à signer tous documents nécessaires dans le cadre de la 6^{ème} classe

Informations

- Monsieur Sylvain IKET demande où en sont les travaux pour la maison de santé, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la démolition est terminée et que les travaux vont donc commencer.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le père de Madame Muriel Cousin est décédé et que les obsèques sont prévues ce vendredi.

Monsieur le Maire clôt la séance à dix-huit heures et quarante-six minutes

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



Le Secrétaire de Séance,

Marc JONAS